

COLLECTIF DE DÉFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE RENAULT ILE-DE-FRANCE

www.collectif-amiante-renault.org

Appel à la mobilisation des salariés Manifestation Samedi 10 octobre 2009 à Paris

Chez Renault, le problème des victimes de l'amiante est bien réel...

Année après année, de nouveaux cas se déclarent parmi les salariés actifs ou retraités : nodules ou plaques pleurales, fibroses, cancer broncho-pulmonaires, mésothéliomes... Certaines maladies ont conduit à des décès. En plus des dégâts physiques, l'amiante fait aussi des dégâts psychologiques, car il faut vivre avec cette épée de Damoclès au dessus de ses poumons.

Sur les sites de production (Flins, Saint-Ouen, anciennement Boulogne ...) ou les centres techniques et d'ingénierie (Rueil, Lardy...), de nombreux salariés ont été exposés activement à l'amiante au moins jusqu'à son interdiction, fin 1996, voire au-delà. Et cela était le cas également pour tout le réseau de ventes et de réparations (actuellement Renault Retail Group).

L'amiante était utilisée aussi bien dans les freins, les embrayages... que pour l'isolation, le calorifugeage ou les écrans thermiques. Sans compter que bon nombre de bâtiments étaient floqués à l'amiante. Ce qui pose aussi le problème de l'exposition passive, car on peut respirer de l'amiante sans forcément en usiner ou en manipuler.

En ce qui concerne les salariés activement exposés en région parisienne, plusieurs centaines de suivis post-exposition ont été répertoriés pour l'instant, et cela parmi les salariés Renault actifs. Nous n'avons hélas aucune donnée précise pour les retraités. D'autre part, tous les salariés actifs concernés ne bénéficient pas d'un suivi.

... mais des salariés et leurs familles ont engagé le combat

Depuis plusieurs années, des salariés et les familles de salariés décédés se battent pour faire valoir leurs droits :

- ➔ Sur tous les sites d'Ile-de-France, plusieurs dizaines ont pu obtenir la reconnaissance en maladie professionnelle et au moins une réparation financière
- ➔ En 2002, l'intervention de délégués CGT du CHS-CT de l'usine de Flins a permis d'accélérer le désamiantage des presses et d'imposer le suivi médical du personnel de maintenance.
- ➔ En 2004, la direction de Renault a été contrainte de fermer 2 bâtiments de Rueil suite à l'intervention d'élus CGT du CHS-CT.
- ➔ En 2009, l'action du collectif amiante et d'élus CGT et SUD du TCR a permis de révéler la présence d'amiante sur le Technocentre et d'obliger la direction à désamianter dans les règles.
- ➔ Plusieurs procès en faute inexcusable (7) sont en cours, intentés par des salariés ou des ayant-droits (c'est-à-dire la famille en cas de décès du salarié) contre Renault.

Un collectif pour être plus fort

Aujourd'hui, faire valoir nos droits de victimes de l'amiante reste un combat, car la direction de Renault fait tout pour ne pas être reconnue responsable et payer les dégâts qu'elle a causés.

C'est pour cela que nous avons constitué sur la région parisienne, un collectif de défense des victimes de l'amiante chez Renault.

Nous appelons tous les salariés à prendre contact et à nous rejoindre pour nous entraider et obtenir reconnaissance et réparation de la part de Renault. Ce collectif est ouvert à tous les syndicats.

Vous trouverez nos coordonnées sur internet en consultant notre blog : www.collectif-amiante-renault.org

Et la nécessité d'une action à l'échelle nationale

Chaque jour 10 à 15 personnes meurent de l'amiante en France. Le Centre International de Recherche sur le Cancer vient de confirmer que l'amiante cause non seulement des cancers du poumon et de la plèvre, mais aussi du péricarde, du péritoine, du larynx, des ovaires, du côlon...

Dans le passé, le combat acharné de victimes de l'amiante et de leurs familles, soutenues par l'Association nationale des victimes de l'amiante (Andeva) a permis d'obtenir des droits à indemnisation et un départ en cessation anticipée d'activité (l'ACAATA ou préretraite amiante).

A l'heure actuelle, le gouvernement veut imposer des reculs importants sur la réparation des préjudices dus à l'amiante et aux victimes du travail en général :

- La remise en cause de l'Allocation de Cessation Anticipée d'Activité Amiante (ACAATA)
- La suppression de la condamnation en faute inexcusable de l'employeur, qui impose aux patrons condamnés de payer des indemnités complémentaires.
- La suppression de 44 des 115 Tribunaux des Affaires de la Sécurité Sociale

Samedi 10 octobre, une manifestation nationale est organisée par l'Andeva. Le collectif Amiante Renault s'y joindra car il faut que nous maintenions la pression sur le MEDEF et sur le gouvernement pour que les victimes de l'amiante ne soient pas délaissées et pour exiger :

→ Un procès pénal de l'amiante

→ La fin de l'inopposabilité des employeurs (qui leur permettent de se défausser sur la Sécurité Sociale en cas de sanction financière)

→ Le maintien des Tribunaux des Affaires de la Sécurité Sociale (TASS)

→ Le maintien de la préretraite amiante à 50 ans

→ Un processus de reconnaissance en Maladie Professionnelle plus favorable aux salariés et de meilleures indemnisations

Notre collectif est soutenu par les syndicats CGT et SUD et vous appelle à vous rendre à ce rendez-vous

Manifestation

Samedi 10 octobre 2009

à l'appel de l'ANDEVA

(Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante)

Rendez-vous à 13h30

sous la banderole du Collectif Amiante Renault

place Narvik – Paris 8^{ème} – métro Miromesnil